Midi Libre - 9 juillet 2016 (extrait)

Les délibérations du dernier conseil municipal de l'année

Dossier de demande d'inscription au programme d'investissement renforcement du poste électrique du Mas Palade : le Smeg a transmis un dossier concernant le projet envisagé pour les travaux de ce projet qui s'élève à 45 000 € HT soit 54 000,01 € TTC.

Convention avec le département pour l'aménagement de la place Mas-Amouroux : le maire, Gérard Baroni, présente au conseil municipal la convention reçue concernant l'engagement de la commune à entretenir les espaces verts créés par le département sur la place du Mas-Amouroux nouvellement aménagée pour le ramassage scolaire des enfants de la commune. D'autre part, la commune a demandé que soient remplacés les trottoirs constitués en béton balayé en béton désactivé de couleur qui coûte plus cher. Cette demande est acceptée par le département, mais nécessite que la commune paie la différence qui s'élève à 3 504 € HT. Cette double proposition est acceptée à l'unanimité.

Projet de fusion d'Alès Agglo avec la communauté des communes Vivre en Cévennes et du Pays grandcombien : avis défavorable du conseil à l'unanimité.

Projet de modification du périmètre du Syndicat mixte d'électricité du Gard (Smeg) : comme il l'a fait lors d'un précédent vote demandé par le préfet du Gard, le conseil à l'unanimité a décidé de s'abstenir pour formuler un avis à l'arrêté portant projet de modification de périmètre du Smeg et l'intégration définitive des communes de Nîmes et d'Uzès dans ce périmètre.

Corres. ML : 04 66 83 12 26 + midilibre.fr